

Nacira Guénif-Souilamas

L'ombre portée de l'exception

Dans l'histoire de la France et de la V^e République, se dégage un exceptionnel « être politique à la française » fait de distinctions : goût pour la déclaration et les apparences, recherche permanente d'un centre, jusque dans la re-fondation monarchique de la république, etc. En faisant pièce à ce goût pour l'exception, la décolonisation à l'envers qu'est l'immigration déplace les divers centres de gravités de cet être politique.

Si l'exception est une tendance identitaire également partagée par tous les élans nationalitaires, chacune de ses expressions reste singulière, dans les registres qu'elle mobilise, dans les formes qu'elle se dessine, dans les effets qu'elle produit. En France, l'exception est certes multiple, elle se niche dans les endroits les plus incongrus (les monuments aux morts, les essais nucléaires, les matchs de foot... Et de rugby), mais elle est aussi sublimée par quelques figures distillant un élixir mêlant émotion, distorsion et gravité¹. Il serait fastidieux d'énumérer les grands hommes auxquels la nation est reconnaissante. Il sera plus praticable de s'en tenir à l'un d'entre eux pour comprendre

1 J'en ai exploré ailleurs diverses occurrences, entre stéréotype et héroïsation. « The other French exception, virtuous racism and the war of the sexes in postcolonial France », *French Politics, Culture and society*, Vol 24, n° 3 Winter 2006, p. 23-41 ; « L'iconographie républicaine des Marianne « multicolores » », dans Isabelle RIGONI (éd.), *Qui a peur de la télévision en couleurs?*, Montreuil, Aux Lieux d'être, 2007, p. 85-107 ; « Zidane, portrait of the hero as a political avatar », dans Peter Bloom, Didier Gondola & Charles Tshimanga-Kashama (eds), *Frenchness and the African Diaspora: Postcolonial Strategies of Containment in Contemporary France*, Bloomington, Indiana Univ. Press, à paraître en 2008.

comment, en contradiction avec les textes organiques, la distinction a toujours été prise très au sérieux en France, et pas seulement depuis qu'un certain Bourdieu, à la suite d'Elias, a rappelé les règles de cette grammaire. Pour ce faire, il convient d'opérer un détour du côté de la constitution actuelle et de certaines déclarations fort prisées et citées par les temps qui courent.

Un certain goût pour la déclaration

Nous vivons sous le régime de la constitution de 1958 dont l'article premier stipule : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée ² ». À la lecture de cet article – dont les premières phrases ont souvent été citées au cours des dernières années, lors de débats houleux, parfois même passionnés jusqu'à atteindre l'hystérie – le contraste entre celles-ci et la chute ne manque pas de surprendre. Quel rapport, en effet, entre les déclarations profondément politiques, usant un vocabulaire hérité de la Révolution Française et des Lumières, qui n'ont pas manqué d'alimenter des propos enflammés et des professions de foi extatiques et cette brève proposition qui énonce prosaïquement un mode d'organisation resté lettre morte jusqu'à la réforme de 1982 initiée par Gaston Deferre ? S'agit-il de tempérer l'ardeur de républicains ravis par une constitution qui commence fort en leur rappelant la réalité triviale et territoriale de l'exercice pragmatique du pouvoir ? Rappel qui, faut-il s'en étonner, ne sera guère entendu tant la centralité du pouvoir, de ses attributs, de sa personnalisation n'ont jamais déserté l'avant-scène politique française et en ont durablement barré l'horizon. Le rédacteur a-t-il voulu assurer un heureux balancement entre la charge politique de déclarations de principe difficiles à exaucer et une affirmation sans doute moins ambitieuse et moins sujette à chicane ? À la relecture, le doute s'insinue : y a-t-il eu là une coupe sombre opportunément remplacée dans une ultime mouture par cette chute sans panache qui fait diversion ? Ou encore, y a-t-il, de propos délibéré, l'intention de jeter le trouble et d'ajouter une touche qui, en ignorant les premiers mots, en annule la portée. Doubte étayé par la lecture de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la Déclaration universelle des droits humains de 1946 et leur confrontation avec la constitution qui s'en porte aujourd'hui garante.

2 Texte intégral sur le site du Conseil Constitutionnel : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/textes/constit.htm>.

Un certain penchant pour les apparences

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune » affirme l'une. « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »³, renchérit l'autre, additionnant la dignité aux droits. Aucune ne s'embarrasse de précision sur les modalités d'organisation du pouvoir qui en garantit le respect. Dans le cas de la seconde citation, cela se comprend parfaitement bien, les signataires affluant de toute la terre, il n'y a aucune raison d'explicitier les formes de gouvernement dès lors qu'elles sont si diverses et si antagoniques. Dans le cas de la première, il n'en est sans doute pas fait mention parce le moment révolutionnaire français, local et non universel, rendait une telle préoccupation caduque ou prématurée, du moins dans l'article premier. Elle pouvait bien patienter jusqu'à l'article 6 et suivants. Ce ne fut pas le propos des constituants de 1789 d'insister d'emblée sur la question épineuse et bientôt sanglante du mode de gouvernement mais bien plutôt sur la « nature » des êtres dont les droits devaient être définis et reconnus. Et c'est tout « naturellement » qu'ils furent désignés comme des êtres asexués et libérés de distinctions, raciales, religieuses, originelles, classistes (la promptitude avec laquelle le tiers-état, protagoniste majeur de la révolution, est escamoté laisse rêveur), susceptibles de les aliéner. Ils furent libérés en usant de ce vocable mystérieux, au masculin-singulier et en majuscule, l'Homme, conforté dans cette asexuation et désaliénation par l'invention de l'être politique à la française : le Citoyen.

En France, entre l'Homme et le Citoyen, il n'y a guère que l'épaisseur d'une feuille de papier sur laquelle serait écrite, en lettres indélébiles, la déclaration qui les lie indéfectiblement. Il n'y a guère que la distance entre le corps et l'habit qui le couvre et le police. Il n'y a guère que la différence entre l'existence humaine et les oripeaux qui l'incarnent, lui donnent volume et épaisseur et marquent sa finitude. Et c'est bien dans ce léger décalage, cet imperceptible souffle entre ce qui est et ce qui désigne cet être que réside tout le malentendu de la déclaration dont la prétention est de vouloir s'abstraire de distinctions qui fondent et façonnent toute l'existence d'individus auxquels n'est pas attribué un sexe masculin et une peau blanche. Il est inutile de revenir ici sur ce que les théories féministes, critiques, constructivistes puis déconstructivistes du genre ont révélé de ce mystère de l'universalité citoyenne

³ Consultables respectivement sur : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/textes/d1789.htm> et sur <http://www.france.qrd.org/texts/dudh48.html>.

abstraite à la française. Il sera plus utile d'en comprendre les ultimes développements dans les dernières décennies, qu'ignorent les déclarations de 1789 et 1946 mais qu'esquisse la constitution de 1958, outil ignoré et imparfait d'une décolonisation encore inachevée.

La re-constitution du visage de l'exception

C'est à mon sens ainsi qu'il faut lire l'incise sur la décentralisation dans l'article premier, une rupture de ton, une césure, un lapsus qui annonce ce qui est inéluctable tout en étant indésirable et improbable : la fin de l'empire et le recentrage sur l'hexagone, ultime refuge de la France. Il anticipe la désorientation à venir qu'il faut surmonter par la recherche d'un nouveau centre, hexagonal certes, parisien encore et toujours, dominé surtout par le pressentiment qu'il sera à terme disséminé, atomisé. Comme un certain rayonnement nucléaire d'une France rendue à ses terroirs jamais disparus. Une France travaillée par les multitudes qui la composent, une fois érodées les frontières ayant contenu au loin les corps et les lieux exotiques qu'elle a longtemps accaparés pour les maîtriser.

Pour comprendre la portée de ce texte, sa puissante inscription dans le présent, l'inachèvement qu'il annonce en même temps que les mensonges qu'il dissimule, il faut se tourner vers la figure de celui par qui et pour qui la constitution de 1958 a été écrite, figure exceptionnelle s'il en fut : le général de Gaulle. Comme d'autres « Grands Hommes », il appartient à la longue lignée des personnages qui ne s'appartiennent plus, ou du moins est-ce ainsi qu'ils sont décrits et compris, parce qu'ils se sont dévoués, se sont voués, à une cause supérieure, extérieure à leur personne. Ou pour le dire avec les mots de Pierre Michon, de Gaulle comme d'autres avant lui (et après lui?) est le « corps du roi ». Les outils d'auscultation que Michon applique aux incarnations terrestres des grandes figures de la littérature sont ici parfaitement ajustés à cet artiste (esthète?) d'un genre particulier que fut l'artisan de la résistance à l'occupation et le premier président de la V^e République. « Le roi, on le sait, a deux corps : un corps éternel, dynastique, que le texte intronise et sacre [...] et il a un autre corps mortel, fonctionnel, relatif, la défroque, qui va à la charogne⁴... » Michon ajoute plus loin, pour parfaire cette figure en trompe-l'œil alors appliquée à Flaubert : « Car Flaubert, s'il eut une vie personnelle, [...] affecta de n'en pas avoir [...] cette affectation lui devint une réalité; il se bricola un masque qui lui fit la peau et avec lequel il écrivit des livres; le

⁴ Pierre Michon, *Corps du roi*, Paris, Verdier, 2002, p 13.

masque lui avait si bien collé à la peau que quand peut-être il voulut le retirer il ne trouva plus sous sa main qu'un mélange ineffable de chair et de carton-pâte sous la grosse moustache de clown⁵. » Il n'est pas fortuit que le corps sacré et le masque grave de l'exception soient ici taillés dans la masse clownesque de Flaubert, monument d'exceptionnalité littéraire à lui seul, pilier auquel s'adosse la mythologie d'une littérature besogneuse et douloureuse qui sied à l'expression du génie français.

Dans le registre politique de l'exceptionnalité à la française, le masque du Général marque le rictus de l'affectation, il désigne celui qui, avant d'écrire ses mémoires, entend résolument changer le visage d'une France défaite par un Empire caduc. Le masque du roi fut d'abord porté par son inventeur, puis par ses successeurs qui entendaient bien l'imiter, posture, accent et cynisme compris. Ainsi le texte qui intro- nise le général-roi est la constitution qu'il s'est rédigée, pendant que sa défroque trop large pour ses successeurs est endossée avec l'excitation de la transgression, comme on emprunte le costume d'un frère aîné ombrageux. De Gaulle continue de vivre en chacun de ses successeurs, il est en eux par le texte qu'ils ingèrent et invoquent; il les enveloppe de l'uniforme légué et qu'ils se transmettent sans se faire prier, trop contents de leur larcin et remplis du sentiment d'hériter de la légitimité inentamée de l'illustre prédécesseur; enfin il les défigure en leur appliquant le masque de la fonction. En étant si présent en eux, sur eux, il les ronge intérieurement, il leur bouffe les tripes, comme Pompidou en offrit la poignante image, défroque consumée par le pouvoir et par les silences qu'il impose.

Car, que ne ferait-on pour s'inscrire durablement dans la dynastie républicaine et pour tracer ses signes indélébiles en soi. De Gaulle est bien l'un de ces ancêtres qui redoublent de férocité tels que Kateb Yacine les ressuscite au lendemain de sa guerre. Il n'aura de cesse de s'incarner au-delà de sa personne, allant jusqu'à se porter garant de la puissance de la France qu'aurait pu ébranler la séparation coloniale et s'érigeant en défenseur de la souveraineté nationale, contre l'OTAN et pour les essais nucléaires. C'est d'ailleurs bien ainsi, en général érigé, qu'il est vu du Pacifique, lorsqu'il le transforme en terrain de jeu atomique. C'est cette résurgence de la lutte contre une France efféminée par la perte son Empire qui se profile derrière chaque nouvel essai, naguère dans **5** *Ibid*, p 20

le Sahara, ancienne possession coloniale, aujourd'hui dans ses confettis postcoloniaux de la Polynésie.

La re-fondation monarchique du centralisme démocratique

La République, en France, ne peut être que monarchique. Énoncée en 1958 comme « indivisible », la V^e République naissante renoue avec la postérité du « corps du roi » indisponible qui doit être protégé de toute corruption pouvant le diviser et le séparer de ce qui le sacralise, son éternité. Avec cette nuance qu'il aurait dû s'agir de la dernière fois. Ne voir dans la constitution de la V^e République qu'un texte profane – il inclut le terme « laïque » – et guidé par la raison – « démocratique et sociale » – revient à s'abstraire du contexte trouble et troublé dans lequel ce texte est pensé, rédigé, mis au vote et institué : celui de la guerre d'Algérie, guerre sans nom jusqu'en 1999. Cela revient aussi à ignorer qu'il est le fruit de la volonté d'une seule et unique personne, de Gaulle. Il se taille sur mesure la cote qui, une fois endossée en temps de guerre – mais on parlait de « chienlit » à l'époque –, lui permettra d'exercer légitimement le pouvoir. Il le sait, sans doute, en élaborant ce cadre constitutionnel qui renoue avec le centralisme et l'absolutisme monarchique.

Partant, il s'astreint à être pas moins que le « corps du roi », à incarner plus encore que les institutions de l'État-Nation, la France elle-même. Il est la France pour pouvoir trahir les Français en métropole et dans les colonies en leur imposant la fin d'un règne dont la déflagration se fait encore entendre. S'il revêt son uniforme de général, c'est pour maintenir ensemble ce que la suite de l'histoire va défaire ou du moins pour entretenir l'illusion qu'un autre destin est possible. S'il est l'homme de la situation, avec le cynisme et l'intransigeance que cela suppose, il est aussi l'homme d'un passé révolu. Nul doute qu'il le sait déjà en 58 et qu'il ne s'étonnera guère d'être rappelé à cette réalité dix ans plus tard, en 68 par une autre « chienlit ». Tout comme la souveraineté est menacée par des indigènes efféminés devenus des fellagas, elle l'est par les manifestants revendiquant la fin d'un ordre viriliste et réactionnaire. La continuité dans la critique de la repentance qu'attendraient les décolonisés et de la décadence qu'auraient inoculées les post-soixantehuitards obéit à la même obsession de la puissance perdue et du désordre semé.

Les indispensables silences de l'éternité que l'on croit entendre à la lecture de la Constitution ne sont que l'écho du simulacre feint par

le général, en un déguisement plus vrai que nature, usant de tous les expédients disponibles dans le récit national pour sortir d'une situation d'exception et tenter d'en refonder une autre. Le moment où il intervient est, en soi, exceptionnel, les lois qui le régissent, pas moins, et il faut être myope pour ne pas voir que la défroque du « corps du roi » servait pour la dernière fois en ces circonstances exceptionnelles. Si sa partition toute en rectitude est rejouée à tort, sous tous les prétextes, c'est par une usurpation du masque qui conduit à penser qu'il pourrait bien y avoir un malentendu sur les usages du pouvoir et de son image. De mai 68 en querelle de l'école libre, de revendications des nouveaux Français dédaignées en affaires du voile, du vote insomniaque de lois somnambules en repentances présidentielles, de lendemains d'émeutes en veilles de commémorations, toutes les occasions de promulguer l'état d'urgence et d'instaurer un régime d'exception sont bonnes à prendre. Pourtant, la cote sur mesure du général, ce déguisement de circonstance avec son uniforme chargé de médailles, son masque grave et sentencieux, son képi incomparable, était jetable puisqu'elle servait des fins inavouables. Le « roi » devait imposer une décision effaçant le faste multiséculaire d'une nation soucieuse de maintenir son rang en liquidant son passif colonial pour la faire entrer dans l'ère de « l'organisation décentralisée ». Sa cote était jetable contrairement aux uniformes de tous les corps constitués pour se maintenir et qui doivent fleurir bon la naphthaline de l'éternité.

Les accents éternels des textes fondateurs de la République en trahissent la charge religieuse et en garantissent l'endurance; ce sont ces mêmes accents qui résonnent dans la voix de celles et ceux ayant prétention à se placer sous ses auspices. Même l'accommodation au pragmatisme, aujourd'hui de mise, doit se teinter de cette coloration distinctive du genre politique français. Un genre sacré et qui en vertu de cela défie la réalité et oublie sa propre histoire. Un genre s'affirmant asexué, incolore et... inodore, à peine rehaussé de saveurs bien dans la veine du terroir, mais accordé au masculin-singulier.

Trompe-l'œil républicain : de la décolonisation inachevée à l'Europe introuvable

Cette inaptitude à sentir et à enregistrer les choses telles qu'elles sont pour ne s'en saisir que telles qu'elles doivent apparaître, demeure une véritable curiosité anthropologique. Elle confère à la France un statut d'exception qui loin d'être un motif de satisfaction, porte à s'interroger sur ses racines profondes et ses ressorts durables. Parmi d'autres,

elle réside dans le déni partagé des changements radicaux qui l'ont affectée, quand elle ne les a pas impulsés, durant le demi-siècle passé. Ces changements reposent sur deux dynamiques siamoises : la décolonisation inachevée, l'interminable intégration européenne. Elle tient surtout à ce qui les délie et s'interpose pour entretenir l'illusion d'une entité nationale sortie indemne de toutes les épreuves : la République. Une république pleine des vides laissés par l'histoire et non pas grosse de ce qu'elle peut devenir. Non pas un régime pensé pour gouverner, mais une liturgie, un totem qui tend à tous ceux qui s'en réclament, comme aux autres, le miroir dans lequel ils doivent se reconnaître, quitte à faire la grimace.

La puissance de l'injonction républicaine réside plus dans le simulacre qu'elle impose contre toute raison que dans sa capacité à devenir une réalité triviale, accessible, commune, viable. Le simulacre républicain détourne le cours, indéfectiblement lié, de la fin de l'Empire colonial et de la construction européenne. Les deux courants séparés sont dès lors rarement utilisés pour lire la cartographie d'une France détachée de ses colonies au moment où elle se rattache au continent européen. Une rupture peut en cacher une autre : fin de l'Empire et fin d'une certaine France. Car c'est à ces deux processus conjoints qui se superposent dans le temps, en même temps qu'ils s'opposent par bien des aspects, que l'on doit la reconfiguration territoriale et politique de la France.

Un impérialisme entré en clandestinité

L'ébranlement qui en a résulté et continue de se faire sentir est dû à deux facteurs : d'une part à la puissance du démantèlement du pouvoir colonial et sa reconversion, notamment, en la « Françafrique », compensation à l'effondrement du monument colonial et, d'autre part, à l'énergie injectée dans les fondations européennes, énergie souvent vécue comme une perte de substance, d'intégrité d'une France en pleine recomposition. La même décennie, 1950, voit la France, ici incarnée par son général, renoncer à son empire colonial sans toutefois totalement le démanteler par le truchement d'accords bilatéraux ambigus. Elle la voit aussi signer les premiers traités qui donnent naissance à une Europe où il lui faut faire sa place, en dissipant l'ombre de la collaboration et en se détournant du sud impérial qu'elle a investi plus d'un siècle durant. Le déplacement du centre de gravité s'opère brutalement et simultanément des confins de l'empire au sommet géographique duquel se trouve la métropole vers un hexagone dès lors exsangue, entre fin de seconde

guerre mondiale, reconstruction, industrie ronronnante et population sursitaire face à son vieillissement.

L'entrée en Europe et la sortie de l'empire se répondent. L'une offrant une solution respectable à l'autre, l'une faisant oublier l'autre en la recouvrant du prestige attaché à l'image d'une France pionnière, avec l'Allemagne, d'un dessein européen qui se cherche encore aujourd'hui. L'Europe avait sans doute vocation à devenir, dès les premières ébauches de sa construction, la nouvelle citadelle d'une France assiégée, d'abord par son passé, puis par ses nouveaux immigrants débarqués de ce passé. Cependant, concentrée sur les conséquences de l'intégration européenne, formule exacte d'une gouvernance en quête d'efficacité moins le facteur humain, la narration politique récente de la France a perdu de vue et continue de refuser les conséquences solidaires de l'autre reconfiguration. Tout aura été tenté pour freiner l'inéluctable : l'inversion du mouvement amenant les protagonistes de la colonie et leurs descendants (Pieds-noirs et colons d'Afrique et d'Indochine, Juifs d'Afrique du Nord, Harkis, indigènes) vers l'ancienne métropole, théâtre de la postcolonie. Le renversement de la relation entre anciens colonisateurs et nouveaux Français d'ascendance migrante et coloniale abolit un ordre ancien que n'avaient pas liquidé des accords d'indépendance/dépendance voulus et pérennisés par les dirigeants des deux bords. Les conciliabules bilatéraux qu'entretiennent les chefs... d'État des deux bords, sont rarement sanctionnés par des accords ou des traités équilibrés, ils continuent d'obéir à la préséance de l'ancien maître et à la loi du secret. Or cette loi du secret, du silence et de l'oubli forcé est trahie par celles et ceux qui s'emparent de plus en plus d'un droit qui ne leur est pas reconnu, le droit à la mobilité.

La décolonisation par le bas

Chaque fois qu'un émigrant africain accoste quelque part en Europe, il renoue avec un trajet qui fut naguère emprunté en sens inverse par ses alter-ego, colon ou colonisateur. Il retrace un récit qui n'a pas encore trouvé les moyens de son expression. Il rejoue à nouveaux frais (parfois exorbitants) la partition réservée aux privilégiés, aux élus du voyage et de l'accomplissement. Contre toute attente, il se distingue, il bafoue les règles de l'élection et donne un relief inédit et importun au principe énoncé par la Déclaration de l'homme et du citoyen, principe garanti par la constitution. En l'absence d'admission dans le club très fermé des personnes à forte mobilité, propulsées par le capitalisme mondialisé, les personnes à mobilité réduite, et, pour tout dire, interdites de mobilité,

sont les nouveaux sans-culottes d'un ordre injuste redéployé à l'échelle de la terre. Ils le défient par leur inconscience et leur impréparation, par leur capacité à jouer sur les lois de la sélection naturelle, qu'un certain libéralisme économique a remise au goût du jour entre darwinisme social et relecture d'Adam Smith. Lorsqu'ils survivent à leurs invraisemblables périple, dérives postmodernes de Gullivers qui s'ignorent – n'est-ce pas ce héros « microméga » qui prétend s'appeler Personne ? – ils émiettent la forteresse impériale que prétend demeurer l'Europe. Distillant ses privilèges, refusant ses faveurs, la France comme dans une large mesure son enceinte européenne, veut maintenir sa position hégémonique mais ne veut pas voir que ses fondations prennent l'eau et que les assauts répétés de multitudes entrées par effraction érodent lentement son assise.

Si un certain président en exercice en a l'intuition au point de concocter les lois les plus implacables qu'ait connus la V^e République, il ne mesure pas combien ce mouvement labile, irrépressible, épouse son temps et aura raison du sien. Les chiffres et leur magie ne parlent pas en faveur de ce sursaut monarchique et colonial, ultime survivance d'un temps révolu, ils s'accordent au vocabulaire des revirements et des ruptures initiées par des foules pas toujours conscientes des dommages qu'elles risquent tant elles sont attachées à leur survie. Ce n'est pas un nouveau combat des Justes, les Damnés de Fanon, mais l'accumulation désordonnée de luttes imprécises et hasardeuses dont l'articulation est plus subtile que ne le veulent leurs traducteurs/trahisseurs. L'une de ses vertus est de désacraliser le territoire de la France, d'en marquer les limites de souveraineté, d'en désactiver la rhétorique exclusive. Une sorte de désamiantage sauvage, sans calendrier et sans méthode. À moins qu'il ne s'agisse d'un enfouissement *in situ* des déchets radioactifs de la colonisation. Le brouillage de la grammaire politique et démocratique est total au contact corrosif de ces manières d'agir qui n'obéissent à aucune étiquette. Mais quoi qu'il en soit, ces façons de se déplacer et de se disséminer dessinent les voies d'une décolonisation sans les États, leurs attirails et leurs pompes, et auxquelles ces derniers résistent par tous les moyens, y compris les plus indignes.

La fin de l'amnistie et de l'amnésie

L'impensé de la constitution de 58, son corollaire invisible a été et, par bien des aspects, continue d'être l'amnistie, ce privilège du roi. En y ayant recours, le général et ses successeurs ont prétendu ramener la paix au prix de l'amnésie. Cet ordre précaire est aujourd'hui rompu.

Brandir haut les grands hommes et leurs textes, fussent-ils organiques, revêtir leur défroque poussiéreuse qui sent la charogne n'y fera rien. Les portraits de pied en cape n'intéressent plus que la muséification ou le détournement ironique, ils ne sont plus le lieu où le pouvoir se scrute. Plusieurs raisons à cela. D'abord parce qu'égaliser le sens de la scénographie et la performance métrique et rythmique du général est hors de portée des nouveaux chefs, et ce n'est pas un mal. Ensuite parce que le théâtre où il se produisait, la France de l'après-guerre, est désaffecté, sa devise n'a plus cours et elle se dévalorise en dépit des sursauts de ses promoteurs : son décor vermoulu attend d'être démonté, ses costumes martiaux sont démodés et feraient bien d'être remisés ou recyclés dans une farce du pouvoir qui aurait le mérite de rire de lui-même, ses dialogues sentent la réaction et l'imposture. Le démontage des décors, le démantèlement des artifices de l'exception n'est pas un aveu de reddition mais le signe d'une politique redéployée en libérant l'horizon.

Enfin parce que le centre de gravité politique de la France s'est déplacé, il est même ailleurs. C'est déjà le cas de sa langue, le français, réinventée par ses marges. Son centre palpite dans les lieux d'où sont « issus » celles et ceux qu'il faut méticuleusement compter et refouler. Ces hommes et ces femmes, petits et sans qualités empruntent des détours connus d'eux seuls, ils atteignent les frontières de l'enceinte, affectent notre monde et prennent d'assaut « le corps du roi ». À force de retourner les lois de sélection naturelle qu'instituent des législateurs empressés, ils finiront par avoir raison de l'exception numérique française. Les nombres de migrants, quoiqu'en disent les pythies de la souveraineté identitaire, conduisent bien plus sûrement à la fin de la colonie telle qu'elle s'est voulue, impériale, qu'ils ne menacent le cœur authentique de la France. Forts de leur minorité⁶, ils pourraient bien introduire des règles de savoir-vivre qui civiliseront l'exercice d'assimilation et d'absorption auquel les Français s'avouent incapables de renoncer. En acclimatant une nouvelle étiquette, ces Français encore inconnus pourraient bien donner raison aux déclarations gravées dans le marbre des édifices à l'ombre desquels nous vivons et faire advenir les constitutions en gestation. L'achèvement de la décolonisation sera alors à portée de main.

⁶ Pour une exploration des nombres et de leurs usages, le livre d'Arjun Appadurai, *Fear of small numbers, a geography of anger*, Durham, Duke University Press, 2006, noue des équations et des associations inédites que la traduction française a réassemblées sous le titre : *Une géographie de la peur*, Paris, Payot, 2007.